



BULLETIN N° 94

Août 2023

Le mot du Président :

Les vacances se terminent sur une note festive à St Côme, permettez moi de remercier l'ensemble des personnes qui ont œuvré à la réussite de la tenue du stand salé-sucré.

L'épisode caniculaire laisse place à un temps automnal, idéal pour profiter pleinement de nos randonnées.

Je retiens deux éléments les plus importants de la saison écoulée :

- ✓ Les 30 ans du club de randonnées St Cômôis, célébrés avec brio le 25 mars 2023, résultat de l'engagement collectif d'un groupe de bénévoles motivé et innovant.
- ✓ L'augmentation des effectifs de 10%, je réitère mes souhaits de bienvenue à ces nouveaux adhérents. Le club continue ainsi à se renouveler.

La reprise de notre activité physique, dans cette nature qui nous est offerte, va nous permettre de retrouver tous les bienfaits liés à la randonnée et d'évacuer certains excès de cette période estivale.

Si notre club se développe en termes d'adhérents, ce n'est pas le cas concernant les animateurs de randonnées de proximité. A plusieurs reprises je vous ai fait part de la nécessité de vous engager dans la formation afin de maintenir le niveau de nos programmes, à ce jour j'ai encore du mal à convaincre.

La formation est un levier important de développement de tous nos projets au sein du club. L'engagement de chacune et chacun participe à cette dynamique de prolongement de nos actions dans un esprit convivial, de partage et d'épanouissement quel que soit notre âge et notre condition physique.

Vous randonnez et vous appréciez d'être encadré et guidé, à votre tour engagez vous dans un processus de formation. La roue tourne inexorablement, la relève doit être assurée. Sans un sursaut de votre part, nous serons obligés, à regret, de réduire la diversité de nos programmes. Je ne le souhaite pas !!!

Il est important de savoir qu'aucun texte de loi n'oblige une personne encadrant bénévolement des randonneurs dans le cadre de l'activité traditionnelle de son association, à posséder un diplôme. Toutefois, en termes de responsabilité, toute association, en la personne de son Président, se doit de répondre à une obligation de moyens à l'égard de ses adhérents. Le Président est responsable des initiatives et compétences de ses animateurs.

Les qualifications et diplômes fédéraux d'encadrement attestent, pour leurs titulaires, de la possession de compétences bénévoles de niveau professionnel et constituent, pour lui, la meilleure garantie de la compétence de ses animateurs.

Je termine mon propos en faisant un vœu, celui d'avoir la surprise d'un excédent de candidats !!!

Je vous souhaite à tous une excellente saison sportive, dans la joie, le partage et la convivialité, je vous donne rendez vous pour notre assemblée générale le 23 septembre.

Bien cordialement André

Samedi 23 septembre se tiendra notre Assemblée Générale à 18h00 précises à la salle des fêtes de Saint-Côme. Comme tous les ans, pour ceux qui le souhaitent, cette assemblée sera suivie d'un repas pris en commun au restaurant « LE SAINT DAMIEN » à Saint Côme.

Nous vous demanderons de vous faire inscrire début septembre à l'occasion de nos randonnées ou de téléphoner à Ginette Rous (Tel. 06 86 65 85 67)

Certificat d'animateur de randonnées de proximité :

Objectifs et prérogatives

Le certificat d'animateur de randonnée de proximité vise à préparer des pratiquants aptes à exercer la fonction d'animateur de randonnées pédestres se déroulant sur une journée maximum.

L'animateur de randonnée pédestre de proximité exerce en autonomie et bénévolement son activité d'animation auprès de tous publics. Ses prérogatives sont limitées aux itinéraires répertoriés, cotés 1 et 2 sur les critères effort et risques de la cotation fédérale.

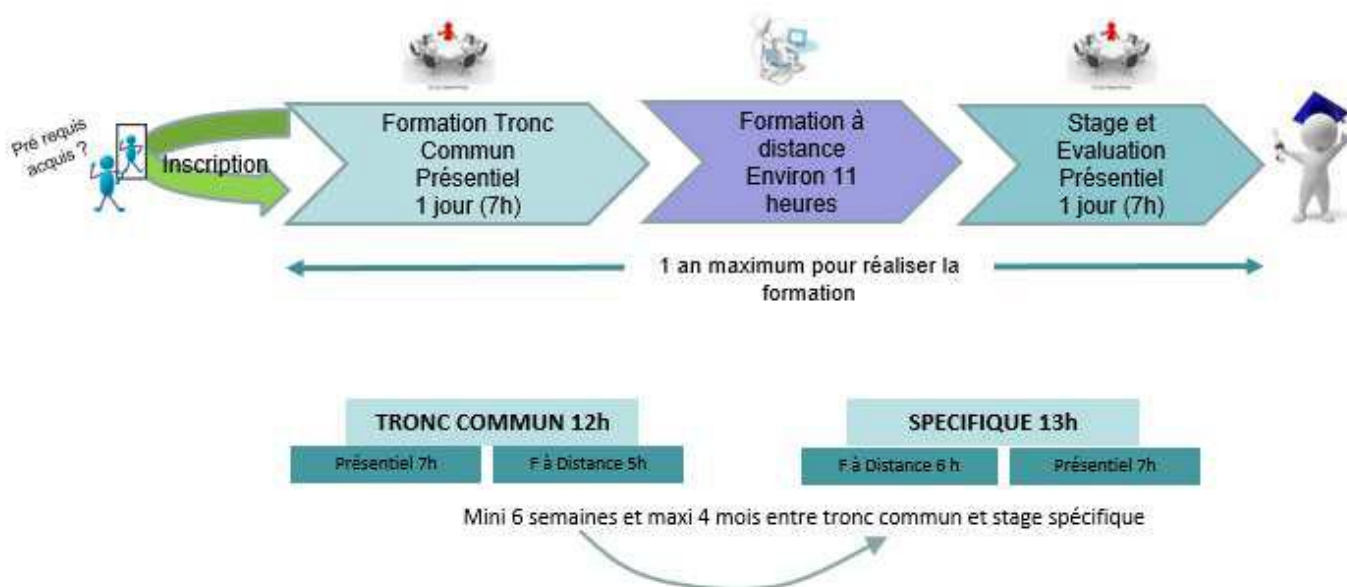
Activités et compétences

L'animateur prépare une randonnée, il encadre la sortie, il assure la sécurité du public et des tiers. Il participe au fonctionnement de son association.

Prérequis à l'entrée en formation et modalités d'inscription

- Être âgé de 18 ans révolus à la date d'entrée en formation
- Être licencié
- Présenter un certificat de compétences PSC1, ou équivalent, de moins de 5 ans
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la randonnée pédestre
- Pratiquer la randonnée et maîtriser la lecture de carte et l'orientation pour randonner sur des itinéraires répertoriés en fournissant une attestation de prérequis de sa technique selon les critères définis dans cette attestation.

Organisation pédagogique de la formation et contenus



A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :

- Connaître les principes de fonctionnement d'un club affilié à la FFRandonnée.
- Construire un itinéraire dans le respect de leurs prérogatives.
- Animer un groupe en toute sécurité.

Pour tout renseignement complémentaire s'adresser au président du club.

Programme 3ème trimestre 2023 :

Est joint, en annexe à ce bulletin, le programme du 3ème trimestre 2023, merci aux animateurs qui l'ont préparé et bonne lecture à tous.

Le Président

Bulletin N° 94 du 30/08/2023

La Secrétaire

Berthomieu André

Rous Ginette